

Résumé

Les terrains carbonatés occupent environ 30% de la surface du territoire national ; le domaine karstique est particulièrement étendu sur les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne.

L'augmentation des besoins en eau amène à envisager le développement de l'exploitation de ces ressources pour l'alimentation des populations, exploitation actuellement modeste en regard des volumes en jeu. Toutefois, l'occupation croissante des zones karstiques, conjuguée à leur vulnérabilité, impose la mise en place de politiques de protection adaptées. Ces politiques passent obligatoirement par la mise en place des périmètres de protection des captages d'eaux destinées à la consommation humaine. Cette procédure semble se heurter dans le cas des aquifères karstiques à de nombreuses difficultés.

Face à ces constats, les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée et Corse ont décidé de réaliser conjointement une étude visant à établir un bilan de la mise en œuvre des procédures de protection des captages AEP en milieu karstique, avec les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux des stratégies adoptées pour mettre en place les périmètres de protection autour des captages en milieu karstique ;
- identifier et analyser les causes techniques, économiques, juridiques, administratives, organisationnelles et humaines qui font obstacle à cette mise en œuvre ;
- repérer et analyser les solutions qui ont fait la preuve de leur efficacité, en tenant compte des spécificités naturelles et socio-économiques ;
- réaliser un recueil de recommandations à proposer aux maîtres d'ouvrage, à l'administration et aux hydrogéologues agréés.

Le bilan a porté sur les trois étapes de mise en œuvre des périmètres de protection :

- l'étape amont concernant l'organisation et les stratégies départementales adoptées pour mettre en œuvre les périmètres de protection ;
- l'étape de procédure aboutissant aux périmètres de protection réglementaires ;
- l'étape d'application des mesures de protection, de gestion et de suivi des périmètres de protection.

La 1ère phase de l'étude a fourni une première vision d'ensemble de la problématique : spécificités des procédures en milieu karstique, stratégies utilisées pour les 3 étapes de la procédure, éléments de blocage et de réussite, à partir des retours d'expériences disponibles dans la bibliographie et des témoignages des experts. Elle comporte :

- un rappel de la législation française s'appliquant à la mise en place des périmètres de protection et à la protection des ressources en eau dans le karst ;
- un premier bilan des expériences significatives conduites en France ;
- la définition d'une typologie des captages en aquifères karstiques.

La seconde phase a consisté en une analyse détaillée de 15 procédures prioritairement sélectionnées dans 6 départements karstiques (Aveyron, Dordogne et Lot en Adour-Garonne, Doubs, Hérault et Savoie en Rhône-Méditerranée) ; la sélection a été complétée par une expérience menée dans le karst de la craie en Seine-Maritime et par 2 cas en Haute-Saône et Tam-et-Garonne. Les études de cas ont été réalisées sur la base d'entretiens avec les acteurs impliqués dans la conduite des procédures.

La dernière phase de l'étude formule des préconisations visant l'amélioration des démarches de protection, en s'appuyant sur les enseignements tirés des phases 1 et 2. Les recommandations concernent toutes les étapes des procédures et tous leurs aspects : organisationnels, administratifs, méthodologiques, réglementaires et techniques.

Sommaire

Objectifs et contenu de l'étude	6
Typologie des captages en aquifère karstique	7
Principales difficultés rencontrées dans les procédures de protection des captages en milieu karstique	9
┌ Organisation et stratégie départementale : le cadrage des procédures en karst par des outils adaptés est à développer	9
┌ Mise en place et déroulement des procédures	10
• L'objectif des procédures : préserver le captage des risques de pollution provenant des activités exercées à proximité	
• Etudes préalables à l'établissement des périmètres de protection : à mieux cadrer et à rendre plus opérationnelles	
• Intervention de l'hydrogéologue agréé : une adéquation à optimiser entre les moyens et les enjeux	
• Définition des périmètres : l'instauration d'une méthode de référence permettrait d'améliorer la lisibilité et la robustesse des périmètres	
• Prescriptions dans les périmètres de protection : la définition de mesures mieux ciblées et acceptables sur le plan socioéconomique est à favoriser	
┌ Mise en œuvre des prescriptions : à dynamiser par la création de dispositifs de contrôle et d'évaluation	12
┌ En conclusion : des difficultés communes à tous les types de procédures, mais exacerbées sur les procédures en karst	12
Préconisations en faveur des démarches de protection des ressources karstiques utilisées pour l'alimentation en eau potable	13
┌ Les objectifs de la protection	13
┌ Préconisations relatives à l'encadrement des procédures au niveau départemental	14
┌ Préconisations relatives à l'étape de lancement de la procédure	15
┌ Préconisations relatives au contenu des études préalables	17
• Etablissement du diagnostic	
• Scénarios de protection	
• Stratégie opérationnelle de protection	
┌ Préconisations relatives à la définition des périmètres de protection	18
┌ Préconisations relatives aux prescriptions dans les périmètres de protection	19
┌ Préconisations relatives aux actions à l'échelle des aires d'alimentation	20
┌ Préconisations relatives aux solutions techniques au niveau des installations d'adduction	21
┌ Préconisations relatives à l'intervention de l'hydrogéologue agréé	22
┌ Préconisations relatives à la mise en œuvre de la stratégie de protection	23
Conclusion : synthèse des préconisations et propositions de mise en œuvre	25
Annexe	28